

Les branches de droit

Qu'est-ce que le droit ? pour répondre à cette question, il faut évoquer la distinction entre droit objectif et droit subjectif .te

Le droit objectif : désigne l'ensemble des règles de droit (les règles régissant la vie en société, sanctionnées par la puissance publique)

Les droits subjectifs : sont des prérogatives attribuées à un individu en particulier dans son intérêt, lui permettant de jouir d'une chose, d'une valeur ou d'exiger d'autrui une prestation (droit de propriété) est un droit subjectif.

Qu'est-ce qu'une branche de droit ?

Lorsqu'on parle de branche du droit, on fait référence au droit objectif.

La diversité des règles de droit nécessaires à l'organisation de société est classée en deux principales branches, elles-mêmes divisées en groupes et sous-groupes.

L'intérêt de la classification en branches de droit

La classification du droit en différentes branches présente deux intérêts principaux :

1 /le premier intérêt est de permettre une vision plus claire du droit objectif.

2 /le deuxième intérêt qu'il existe à ordonnancer l'ordre juridique en branches est que cette classification permet au juriste d'attacher à chaque branche ou sous- branche des règles juridiques spécifiques (régime juridique particulier)

Distinction : droit privé /droit public

Quelles sont les différentes branches du droit ?

Les deux branches principales du droit sont : le droit public et le droit privé, il s'agit de la classification principale (summa divisio) droit privé et droit public ou de (système binaire)

A / définition du droit public : c'est le droit des relations au sein de l'état (administration) entre l'état et les particuliers (gouvernants et gouvernés) la relation est verticale.

B / _les caractéristiques du droit public sont les suivantes :

Une finalité visant la satisfaction de l'intérêt général.

Un caractère impératif dans la mesure où les individus ne sont pas libres de déroger aux règles de droit public.

Un caractère inégalitaire il attribue aux pouvoirs publics des prérogatives de puissance publique.

C / définition du droit privé : c'est le droit des relations entre les personnes privées (personnes physiques et personnes morales de droit privé) il régit les relations entre les particuliers (vie privée, vie professionnelle, relations contractuelles.) on parle de relation horizontale.

D / les caractéristiques du droit privé sont :

Une finalité visant l'intérêt privé.

Un caractère libéral, il met l'accent sur la volonté des individus avec la prédominance de règles supplétives de volonté.

Un caractère égalitaire : les rapports entre les individus étant gouvernés par le principe d'égalité sauf exception.

Droits mixtes

On trouve également les droits mixtes qui relèvent à la fois du droit privé et à la fois de celle du droit public.

Le droit pénal est considéré par la doctrine comme un droit mixte.

La distinction entre droit public et droit privé

Droit public	Branche	Droit privé
Droit des relations au sein de l'état (administration) et entre l'état, les particuliers .	Définition	Personnes morales droit privé par opposition aux personnes publiques
relation verticale	Type de relation	Relation horizontale
satisfaction de l'intérêt général	Finalité	Satisfaction de l'intérêt privé
Caractère inégalitaire attribue aux pouvoirs publics des prérogatives de puissance publique exorbitantes du droit commun. caractère impératif ,les individus ne sont pas libres d'y déroger .	Caractère	Caractère égalitaire rapports entre les individus gouvernés par le principe d'égalité caractère libéral (Prédominance de règles supplétives de volonté.

Test n 3

1 / quelles sont les branches du droit public et du droit privé ?

2/ quels sont les objectifs du droit public ?

3/quelles sont les différentes formes de libertés publiques ?

4/qui applique le droit public ?

5 /pourquoi le droit public est dit public ?

6/quelle est la différence entre les droits et libertés ?